

Ginette Legault : *Repenser le travail : quand les femmes accèdent à l'égalité*

Lyse Pelletier

Volume 5, numéro 2, 1992

Femmes au travail

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057710ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057710ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pelletier, L. (1992). Compte rendu de [Ginette Legault : *Repenser le travail : quand les femmes accèdent à l'égalité*]. *Recherches féministes*, 5(2), 183–185.
<https://doi.org/10.7202/057710ar>

Ginette Legault : *Repenser le travail : quand les femmes accèdent à l'égalité.* Montréal, Éditions Liber, 1991, 190 p.

Des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi ont été mis en œuvre depuis 1986 dans la fonction publique du Québec et de façon volontaire dans les réseaux des ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la science, de la Santé et des Services sociaux ainsi que dans le milieu municipal et le secteur privé. Par ailleurs, le programme d'obligation contractuelle pour les organismes qui reçoivent une subvention de plus de 100 000 dollars avec le gouvernement a débuté en 1989.

Les programmes d'accès à l'égalité, intégrés dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, sont définis comme « un processus de changement planifié et global mis en œuvre par une organisation en vue d'assurer une représentation équitable des membres des groupes victimes de discrimination dans tous les emplois de l'organisation et d'identifier et supprimer les règles et pratiques de son système d'emploi susceptibles d'être discriminatoires » (Commission des droits de la personne du Québec).

L'ouvrage de Ginette Legault se divise en deux grandes parties. Elle documente d'abord ses lectrices et ses lecteurs, dans le premier et le deuxième chapitre, sur le processus sociopolitique qui a mené de la conception et de l'inscription des programmes d'accès à l'égalité dans la Charte québécoise à leur application par les différents organismes : « Malgré tous les textes officiels, l'inégalité en emploi persistait pour la majorité des femmes, état de choses qui allait inévitablement entraîner une radicalisation des demandes [de la part des femmes] pour l'égalité de fait » (p. 23). Dans la seconde partie, elle traite du potentiel de changement suscité par la mise en place des programmes d'accès à l'égalité dans le type de gestion des ressources humaines des organisations.

C'est dans le contenu de ce second volet que réside justement toute l'originalité et l'apport de l'auteure. Ginette Legault analyse ce potentiel de changement des programmes d'accès à l'égalité sous l'angle des rapports de genres ; analyse tout à fait nouvelle dans le contexte de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'accès à l'égalité actuellement en cours.

Dans les chapitres trois et quatre, l'auteure entre ainsi au cœur de son analyse des programmes d'accès à l'égalité sous l'angle des rapports de genres. Le troisième chapitre, « De la loi au règlement : un long débat », est une analyse politique et « sexualisée » des positions diamétralement opposées entre les différents partenaires, des rapports de force et des alliances qui se sont formées ainsi que des réactions suscitées par les compromis que le gouvernement a dû effectuer en matière d'accès à l'égalité afin de satisfaire toutes les parties intéressées. Les différents partenaires dans cette démarche d'élaboration des programmes étaient les groupes de femmes, le gouvernement, les syndicats et le milieu patronal :

Avec l'entrée en vigueur du règlement sur les programmes d'accès à l'égalité en septembre 1986, le législateur québécois a mis fin à un débat politique important concernant la définition du concept d'accès à l'égalité, la portée du

règlement et la méthodologie d'élaboration et d'implantation des programmes d'accès à l'égalité [...] Au-delà de l'objectif louable de justice sociale et d'équité entre les sexes [...] les acteurs sociaux ont mené, à travers ce débat sur un projet de réglementation, une lutte fondamentale à partir de deux conceptions de l'organisation du travail et à partir d'un rapport de force entre les sexes (p. 92).

Si le milieu patronal a fait admettre le principe du volontariat pour la mise en place des programmes, les groupes de femmes ont réussi à faire inscrire dans la réglementation la nécessité de déterminer des mesures de rattrapage et des objectifs numériques à atteindre en matière de représentation des femmes dans les emplois où elles sont sous-représentées.

L'application actuelle des programmes d'accès à l'égalité par les organisations a cependant mis en évidence « l'ampleur des résistances au programme [de la part de certains acteurs sociaux et économiques] et laissé entrevoir les difficultés à les implanter » (p. 53). Pourquoi ? Le quatrième chapitre, « L'organisation du travail remise en cause », explique qu'avec le potentiel énorme de changement organisationnel conféré aux programmes d'accès à l'égalité, « c'est toute l'organisation et la culture même du travail, ses modes de gestion et ses rapports collectifs, historiquement fondés sur une conception patriarcale de la division sexuelle du travail et des rôles féminins et masculins qui reproduit deux systèmes parallèles de carrière qui sont remis en cause dans les organisations » (p. 100). De plus, Ginette Legault souligne que les premières expériences en matière d'accès à l'égalité montrent que, au-delà de la question centrale de l'autonomie financière des femmes et de la lutte contre la discrimination systémique, les programmes d'accès à l'égalité appellent de nouveaux rapports collectifs entre les hommes et les femmes, la remise en cause des différenciations effectuées entre la sphère publique et privée et la reconnaissance du genre féminin dans la sphère de la production (p. 163).

Étant donné que les programmes d'accès à l'égalité remettent en question les conditions mêmes de la structuration du travail ainsi que l'articulation des genres dans les organisations, « toutes les parties engagées dans la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité ont vite compris que certaines mesures seront difficiles à implanter parce qu'elles sont subversives à l'endroit du mode d'organisation patriarcal du travail et de la culture du travail fondés sur des schèmes masculins » (p. 122).

C'est pour toutes ces raisons qu'entre l'engagement formel et la mise en œuvre de programmes conformes à leur définition « il y a un pas de géant qu'aucune organisation n'a d'ailleurs encore fait à ce jour au Québec » (p. 136), c'est-à-dire la mise en place de mesures de redressement, la détermination d'objectifs numériques de représentation des femmes et l'implantation de règles et de pratiques de gestion non discriminatoires. Aucune organisation qui applique actuellement un programme sur une base volontaire et sans mécanismes de contrôle ne l'a fait « dans le but de réviser en profondeur ses modes de gestion et l'organisation du travail qu'elle s'est donnée par la voie de la négociation collective ou autrement » (p. 137). « Est-ce dire que le sort réservé

aux programmes d'accès à l'égalité est celui des anciens programmes d'égalité des chances ? » (p. 163).

Justement à cause des impacts organisationnels suscités par la mise en œuvre de ces programmes dans les organisations, l'auteure conclut que, malgré des résultats plutôt mitigés, les programmes d'accès à l'égalité tels qu'ils sont conçus continuent d'être actuellement le moyen le plus efficace pour éliminer la division sexuelle du travail fondée sur des rapports patriarcaux de genres : « Tant que la discrimination systémique que subissent quotidiennement les femmes dans leur milieu de travail persistera, tant que des mesures sociales adéquates ne seront pas adoptées par le législateur, les programmes d'accès à l'égalité demeurent l'une des meilleures solutions pour contrer les injustices dont elles sont victimes » (p. 165). Cette position de Ginette Legault ne l'empêche toutefois pas d'envisager d'autres voies, à savoir celles d'intégrer « les préoccupations de l'accès à l'égalité et de l'équité salariale à tous les textes de lois concernant le travail, comme la *Loi sur les normes minimales de travail et le Code du travail* » (p. 165). Et l'auteure de se questionner aussi sur la nature et le type de programmes d'accès à l'égalité à mettre en place ultérieurement (volontaires contre obligatoires) : « Les programmes d'accès à l'égalité, s'ils étaient implantés partout où ils devraient l'être, constitueraient un excellent outil de changement à moyen terme. Cela sera sûrement rappelé au législateur québécois dans un proche avenir » (p. 170), et ce, avec à l'appui des mécanismes de contrôle et d'évaluation. À mon avis, il faudrait également reconnaître *a priori* et non plus *a posteriori* l'existence de la discrimination systémique envers les femmes, ce qui assignerait une démarche proactive au programme et, par conséquent, une reconnaissance officielle des rapports sociaux de sexe inégaux sur le marché du travail et dans la société.

L'ouvrage de Mme Legault paraît quelque peu pessimiste quant aux obstacles repérés et aux résultats escomptés des programmes mis en œuvre par les organismes pilotes. Des adaptations s'avèrent certes nécessaires et il faut réviser également les conditions préalables à la réussite des objectifs. Toutefois, cette analyse de l'auteure fait taire une certaine rumeur voulant que les programmes d'accès à l'égalité ne soient pas suffisamment efficaces pour remédier à la discrimination systémique envers les femmes et qu'il faudrait repenser à une tout autre stratégie.

Enfin, l'auteure appuie sur le fait que les femmes ne doivent pas relâcher leur vigilance en matière d'équité en emploi, « La condition de base du succès de ces programmes est en effet que les femmes elles-mêmes prennent conscience du potentiel explosif qu'ils renferment dans le domaine de l'emploi » (p. 164). Le programme d'accès à l'égalité possède tout le potentiel de changement requis pour atteindre l'équité envers les femmes et la reconnaissance de leur apport dans la sphère publique et dans la sphère privée.

Lyse Pelletier
Répondante à la condition féminine
Ministère des Affaires municipales